



## Examen contrat de professionnalisation

Par **lupin41**, le **05/05/2008** à **14:27**

Bonjour à toutes et à tous.

Voilà, je passe mon examen (CAP) au mois de juin.

Je suis en contrat de professionnalisation chez mon employeur depuis presque 12 mois.

Je suis convoqué dans un centre d'examen qui se trouve à plus de 2h30 de route de chez moi. Je suis convoqué à plusieurs dates. parfois pour une heure d'épreuve. donc à chaque fois j'aurai de la route à faire pour m'y rendre. Je devrai donc m'absenter quasiment la journée complete de mon entreprise.

Mon patron veut bien que j'y aille (logique), mais ne veut pas me payer. Il veut bien me rémunérer seulement les heures durant lesquelles je passe les epreuves. pour le trajet, je devrai récupérer mes heures.

En a-t-il le droit?

Voilà, merci d'avance.